



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT D'ASSISTANCE DÉCISION N° AU-19-287
TECHNIQUE AVEC LA SOCIETE GRVISION EN DATE DU 26 JUILLET 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 4931 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la maintenance curative du parc informatique des écoles et de la maison des associations de la Ville de Vincennes ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société GRVISION de signer un contrat d'assistance technique pour la maintenance curative du parc informatique des écoles et de la maison des associations de la Ville de Vincennes ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société GRVISION – 39 rue Docteur Jacques Touati 95340 Persan représentée par son Directeur Monsieur LE CORRE Martial, un contrat d'assistance technique pour la maintenance curative du parc informatique des écoles et de la maison des associations de la Ville de Vincennes. La validité du contrat est à compter du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Le montant annuel de ce contrat s'élève à 17 160.00 euros HT (dix-sept mille cent soixante euros)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190726-lmc1H6494H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/07/2019 Date de Publication : 26/07/2019
